

MAIRIE DE PARIS



PARTICIPATION
Citoyenne
le **GUIDE**

Édito

Pauline Véron

Adjointe à la Maire de Paris
Chargée de la Démocratie Locale, de la Participation Citoyenne,
de la Vie Associative, de la Jeunesse et de l'Emploi.



Vous êtes de plus en plus nombreux à vous engager dans la vie de votre quartier, de votre arrondissement ou pour Paris. En témoignent les 660 000 bénévoles associatifs, les 160 000 participant-e-s au Budget Participatif, les 120 000 détenteur.rice.s de la « Carte Citoyenne-Citoyen de Paris » ou les quelques 16 000 membres des conseils de quartiers.

Cette énergie citoyenne est une ressource inestimable pour améliorer ensemble notre Ville. La Maire de Paris a choisi de mettre la participation citoyenne au cœur de son action municipale pour construire la ville, au quotidien, avec les Parisien-ne-s. En plus des formes de participation ancrées de longue date dans les arrondissements comme les conseils de quartiers, de nouveaux outils ont ainsi été mis en place : Budget Participatif, Carte Citoyenne-Citoyen, plateforme « idee.paris », conseils citoyens...

Ce guide recense les instances, les lieux et les acteurs de la participation citoyenne à Paris et précise la place et le rôle de chacun, afin d'aider et d'inciter les Parisien-ne-s à participer à l'élaboration des projets qui feront le Paris de demain. Il vous permet donc de découvrir l'ensemble des ressources et outils à votre disposition pour participer et faire Paris à votre idée. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de ces informations ainsi que les actualités de la participation citoyenne à Paris sur le portail numérique [paris.fr/ participez](https://paris.fr/participez).

SOMMAIRE

ÉDITO

#1 Les acteurs de la participation

- Les Conseils de quartiers
- Les conseils citoyens
- Le Conseil Parisien de la Jeunesse
- La Commission Parisienne du Débat Public
- Le Conseil des générations futures
- Le CICA, Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement
- D'autres acteurs

#2 Les outils

- La Carte Citoyenne-Citoyen de Paris
- Le Budget Participatif
- Les Kiosques Citoyens
- Les Fonds de Participation des Habitants

#3 Les plateformes numériques

- « idee.paris »
- Paris Pétition
- « jemengage.paris »
- L'application « Dans ma rue »

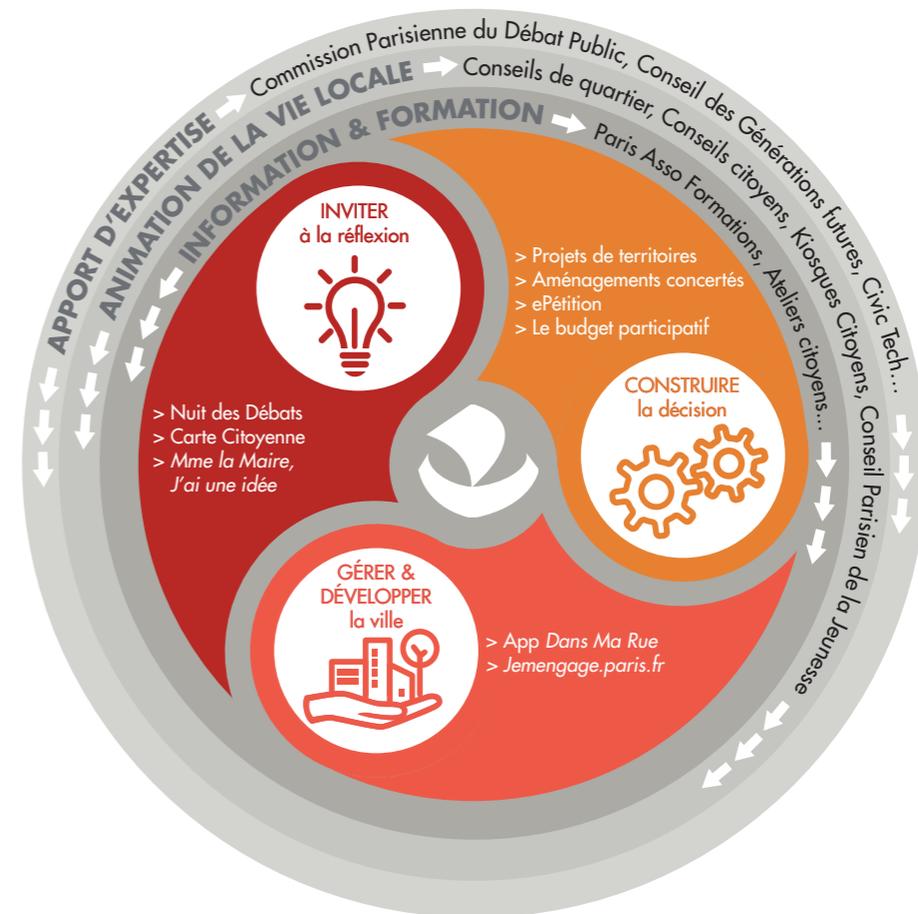
#4 Les formations

- Paris Asso Formations
- Les Ateliers Citoyens de Paris

#5 Les interlocuteurs pour vous accompagner

- Les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC)
- Les Coordinateurs des Conseils de Quartier
- Les Équipes de Développement Local
- Le Carrefour des Associations Parisienne (CAP)
- La Maison des Initiatives Étudiantes
- Le Service de la Participation Citoyenne (SPC)

La participation citoyenne à Paris



Les ACTEURS de la PARTICIPATION

Les Conseils de quartier

Pour qui ?

Les conseils de quartier sont composés d'habitant·e·s, d'élue·e·s, d'associations et de personnalités qualifiées.

Comment ?

Tout·e Parisien·ne, quel que soit son âge ou sa nationalité, peut participer à un conseil de quartier sur la base du volontariat. L'organisation, la composition et le mode de fonctionnement des conseils de quartier diffèrent d'un arrondissement à l'autre.

Pourquoi ?

Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et de propositions concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. Ils sont l'un des relais entre les services de la mairie, les élue·e·s et les habitant·e·s du quartier. Ils disposent d'un budget de fonctionnement spécifique ainsi que d'un budget d'investissement pour réaliser leurs projets. Ils permettent de mieux informer la population du quartier.

- 123 conseils de quartier couvrant la totalité du territoire parisien
- + de 15000 Conseiller·ère·s de quartier
- + de 400 réunions annuelles

Pour plus d'informations, contactez votre mairie d'arrondissement.

Les conseils citoyens

Pour qui ?

Les conseils citoyens sont composés d'habitant·e·s des quartiers populaires, volontaires et tiré·e·s au sort ainsi que des acteur·rice·s locaux·ales (associations de quartier, amicales de locataires, commerçant·e·s, médecin de quartier..), dans le respect de la parité entre femmes et hommes.

Pourquoi ?

Les conseils citoyens ont été mis en place pour permettre aux habitant·e·s et acteur·rice·s locaux·ales des quartiers populaires d'exprimer leurs attentes et propositions, de participer aux décisions prises sur leur territoire et d'imaginer et mener des projets. A ce titre, il·elle·s peuvent dialoguer et échanger avec les services de la ville, les mairies d'arrondissement et acteur·rice·s

des politiques publiques dans leur quartier (État, Caisse d'Allocation familiale, bailleurs sociaux, Éducation nationale...) sur tous les sujets d'importance (éducation, emploi, santé, loisirs, urbanisme, logement, transports, sécurité...).

Comment ?

Il existe un conseil citoyen pour chaque arrondissement possédant des quartiers de la Politique de la Ville. Ces instances sont ouvertes à tous les citoyen·ne·s qui habitent, étudient, exercent une activité dans les quartiers concernés, ou sont membres d'une association de ces quartiers.

Pour plus d'informations : conseilcitoyenXX@gmail.com
(remplacer les XX par les chiffres de votre arrondissement).
Plateforme nationale : www.conseilscitoyens.fr

Le Conseil Parisien de la Jeunesse

Pour qui ?

Le Conseil Parisien de la Jeunesse est composé de 100 membres (50 hommes et 50 femmes) de 15 à 30 ans souhaitant s'engager dans la vie municipale.

Pourquoi ?

Le Conseil Parisien de la Jeunesse permet d'associer les jeunes Parisien·ne·s à l'élaboration des politiques municipales. Il éclaire la municipalité dans ses décisions, de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·ne·s. La collectivité peut ainsi innover et construire des solutions en lien avec le Conseil Parisien de la Jeunesse pour accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie. Le Conseil Parisien de la Jeunesse reçoit chaque année une lettre de mission de la Maire de Paris qui fixe le cadre de ses travaux.

Comment ?

Le CPJ est renouvelé partiellement chaque année par tirage au sort après appel à candidature à l'automne. Les membres sont désigné·e·s pour un mandat de 2 ans non-renouvelable. Il·elle·s peuvent rendre un avis sur des projets importants de la collectivité, qu'ils présentent devant les élu·e·s du Conseil de Paris. Une fois par an, il·elle·s ont également la possibilité de proposer l'adoption par le Conseil de Paris d'un vœu sur un sujet de leur choix.

- Le CPJ siège au Conseil des Générations Futures, à la Commission Parisienne du Débat Public, à la Commission d'attribution des aides Quartiers Libres...
- 1628 candidatures au CPJ en 2016

Page Facebook :
Conseil Parisien de
la Jeunesse

La Commission Parisienne du Débat Public

Pour qui ?

La Commission Parisienne du Débat Public est composée d'expert·e·s et de personnalités indépendantes, nommé·e·s par la Maire de Paris.

Pourquoi ?

C'est une instance de réflexion et de propositions, chargée de renforcer la démocratie participative, de formuler des avis et des recommandations sur la participation citoyenne. La CPDP peut conseiller la municipalité sur l'opportunité et l'organisation de débats publics.

Comment ?

Elle se réunit tous les deux mois sur des sujets proposés et initiés par la municipalité parisienne.

Pour plus d'informations :
paris.fr

Le Conseil des générations futures

Pour qui ?

Composé de 164 membres répartis en 7 collèges, le Conseil des Générations Futures rassemble des représentant·e·s d'entreprises, de syndicats, d'associations, de services publics parisiens, d'instances de la démocratie locale, ainsi que des Parisien·ne·s tiré·e·s au sort.

Pourquoi ?

Le Conseil des Générations Futures est une instance consultative, indépendante et paritaire, qui a pour vocation de représenter la société civile parisienne et de réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris et les Parisien·ne·s. Il est un espace d'échange d'idées entre des

expert·e·s, des citoyen·ne·s, des représentant·e·s du monde économique, social et associatif, pour imaginer le Paris de demain.

Comment ?

Le Conseil des Générations Futures se réunit au moins deux fois par an en séance plénière et mène ses travaux de réflexion, sur les thèmes et les enjeux de la société parisienne dont il s'est auto saisi ou que la Maire de Paris lui a confiés.

Pour plus d'informations :
paris.fr

Le CICA, Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Pour qui ?

Le CICA réunit les représentant·e·s des associations locales qui en font la demande et qui exercent une activité dans un arrondissement donné.

Pourquoi ?

Le CICA est un moyen pour les associations de participer à la vie municipale. Au cours d'une séance par trimestre, les représentant·e·s des associations participent, s'il·elle·s le sollicitent, aux débats du Conseil d'arrondissement avec voix consultative. Les associations peuvent poser toutes questions qui intéressent l'arrondissement et faire toute proposition à cet égard.

Comment ?

Les représentant·e·s des associations doivent s'inscrire au CICA auprès de leur mairie d'arrondissement. Pour participer aux débats du Conseil d'arrondissement, il·elle·s doivent solliciter leur mairie d'arrondissement.

Pour plus d'informations, contactez votre mairie d'arrondissement.

D'autres Acteurs

Le Comité des noctambules

Il est composé de 30 membres sélectionné·s après appel à candidature pour un mandat de 2 ans non renouvelable. Le Comité des noctambules se réunit deux fois par an pour participer aux travaux du Conseil de la Nuit.

- **Contact** : paris.fr/nuit

Les Conseils de parents

Cette instance consultative présente dans 14 arrondissements parisiens permet à des représentant·e·s élu·e·s des parents de participer à la réflexion autour de la vie de l'établissement dans lequel sont accueillis leurs enfants.

- **Contact** : Pour plus d'informations, contactez votre mairie d'arrondissement.

Le Conseil des seniors

Cette instance consultative présente dans plusieurs arrondissements parisiens permet à l'équipe municipale de prendre en considération les préoccupations, besoins et attentes des senior·e·s. Ils travaillent sur des sujets qui les concernent : environnement, solidarité, culture, isolement, déplacements etc.

- **Contact** : le·la référent·e est le·la conseiller·ère de chaque arrondissement délégué·e aux seniors.

Le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA)

Cette instance consultative départementale associe les représentant·e·s des retraité·e·s et personnes âgées aux mesures les concernant dans le département. Il se compose de représentant·e·s d'associations et organisations de retraité·e·s, de professionnel·le·s de l'action sanitaire et sociale, de représentant·e·s des collectivités locales, du·de la Préfet·fète et du·de la Président·e du Conseil Départemental.

- **Contact** : coderpa75@paris.fr
15 rue de Chaligny, 75012 PARIS. Tél. : 01 49 27 95 79.

Le Conseil des enfants

Le conseil des enfants peut être mis en place dans les arrondissements qui le souhaitent pour faire participer les élèves de CM1 et CM2 dans le cadre périscolaire. Cette instance a pour objectif de transmettre les principes de la vie civique, promouvoir l'expression des élèves et réaliser des projets choisis par elles·eux pour améliorer la vie des Parisien·ne·s. À titre d'exemple, ces conseils fonctionnent dans les 4ème, 10ème et 11ème arrondissement.

- **Contact** : pour plus d'informations, contactez votre mairie d'arrondissement.

Les OUTILS

La Carte Citoyenne - Citoyen de Paris

Pour qui ?

La Carte Citoyenne-Citoyen de Paris est ouverte à tout·e·s les Parisien·ne·s sans condition de nationalité et à partir de 7 ans.

Pourquoi ?

La carte Citoyenne-Citoyen de Paris est d'abord un acte d'adhésion volontaire aux valeurs républicaines et humanistes de Paris. Ouverte à tou·te·s les habitant·e·s, elle a pour but de donner les clés de la Cité aux Parisien·ne·s en leur offrant un accès à des visites insolites de leur ville, à des évènements culturels, sportifs ou civiques, mais aussi en leur fournissant des clés de compréhension du fonctionnement de la collectivité parisienne.

Pour chaque grand évènement culturel, sportif ou international

parisien, des places sont réservées aux détenteur·rice·s de la carte citoyenne-citoyen de Paris. Elle donne également accès à un programme de formations gratuites dans le cadre des Ateliers Citoyens.

Comment ?

La Carte peut être demandée à tout moment sur internet (paris.fr/cartecitoyenne), au 3975 ou en mairie d'arrondissement. Elle est gratuite et sans engagement.

- Ouverte à tou·te·s les Parisien·ne·s dès 7 ans
- Déjà plus de 120 000 détenteur·rice·s
- Une offre civique, culturelle, sportive et de formation, gratuite

Pour plus d'informations :
paris.fr/cartecitoyenne

Le Budget Participatif

Pourquoi ?

Créé en 2014, le budget participatif parisien permet aux Parisien-ne-s de se prononcer, chaque année, sur l'affectation de 5% du budget d'investissement de la Ville soit 100 millions d'euros par an. Il permet la réalisation de projets directement imaginés et votés par les Parisien-ne-s, dans les domaines de leur choix et relevant des compétences municipales.

Pour qui ?

Le Budget Participatif de Paris s'adresse à tout-e-s celles et ceux qui résident à Paris, sans condition d'âge ni de nationalité.

Comment ?

En début d'année, les Parisien-ne-s sont invité-e-s à proposer leurs projets en les déposant sur le site Budgetparticipatif.paris. Les services de la mairie étudient ensuite la faisabilité technique de ces projets. Les projets réalisables techniquement sont soumis au vote des Parisien-ne-s et les projets lauréats sont réalisés et financés par la Ville.

- 500 millions d'euros entre 2014 et 2020
- Sans condition de nationalité
- Sans condition d'âge
- En 2016, 3158 projets déposés, 37 projets parisiens et 587 projets d'arrondissement soumis au vote

Pour plus d'informations
budgetparticipatif.paris.fr

Les Kiosques Citoyens

Pour qui ?

Pour tout-e-s les habitant-e-s du quartier et les associations.

Pourquoi ?

Le kiosque citoyen est un lieu d'accueil et d'expression au sein du quartier. Ouvert à tout-e-s, le kiosque permet l'échange, ainsi que la réalisation de divers projets dans le quartier. Des usages inédits et des animations originales peuvent y être expérimentés afin de favoriser la participation citoyenne et de renforcer le lien social.

Comment ?

Le kiosque citoyen est un petit local modulable et accessible. Il est à la fois stand d'information, espace d'expositions, lieu d'animations et d'accueil d'événements de proximité pour les associations, conseils de quartier, et tout-e-s celles et ceux qui font vivre la démocratie locale.

Pour vous renseigner sur les kiosques :
- du 14ème : kiosquecitoyen14@paris.fr

- du 12ème : kiosque-citoyen12@paris.fr
- du 15ème : kiosque-citoyen.mairie15@paris.fr

Les Fonds de Participation des Habitants

Pour qui ?

Les Fonds de Participation des Habitants peuvent être sollicités par des habitant·e·s, des collectifs d'habitant·e·s ou de petites associations des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pourquoi ?

Les Fonds de Participation des Habitants (parfois appelé aussi FSIH ou FAIH) ont pour but de soutenir financièrement des projets ponctuels à faible coût qui contribuent au lien social dans les quartiers de la Politique de la Ville : manifestations culturelles et sportives, actions pour améliorer le cadre de vie, ateliers artistiques, sorties familiales, fêtes, repas de quartier...

Comment ?

Au nombre de 12, les FPH sont portés par des associations implantées dans les quartiers. Les demandes de financement doivent être faites auprès de ces associations, et sont examinées par un Comité de Gestion. L'association intervient ensuite en soutien au montage du projet si nécessaire.

QUARTIERS POPULAIRE DU	NOM	ASSOCIATION	TÉLÉPHONE
10e	FPH	ARC 75 - Club Tournesol	01 43 29 62 61
11e	FSIH	Babelville.com	01 47 00 66 03 (EDL 10e)
13e	FAIH	Association Rungis Brillat Peupliers (ARBP)	01 45 65 27 17
14e	FPH	Centre Social Maurice Noguès	01 45 42 46 46
17e	FPH	Centre Epinettes Familles Insertion Accueil (CEFIA)	01 42 63 23 75
18e Goutte d'or	FSIH	Salle Saint Bruno	01 53 09 99 53
18e Portes Montmartre / Clignancourt	FPH	Projets-19	01 53 26 57 37
18e La Chappelle / Porte d'Aubervilliers	FPH	École Normale Sociale (ENS)	01 40 38 67 00
19e	FPH	Projets-19	01 53 26 57 37
20e Belleville	FPH	Archipelia	01 47 97 02 96
20e Amandiers	FPH	AOCSA - La 20e Chaise	01 43 49 02 49
20e Portes du 20e	FPH	Soleil Blaise	01 44 93 00 72

Les PLATEFORMES NUMÉRIQUES

« idee.paris »

Pour qui ?

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Pourquoi ?

« idée.paris » est une plateforme de consultation collaborative sur des projets intéressant l'ensemble de la population parisienne.

A l'occasion de chaque campagne, les Parisien-ne-s sont invité-e-s à enrichir par leurs idées le projet proposé par la collectivité parisienne.

Comment ?

En s'inscrivant sur la plateforme « idée.paris », chaque Parisien-ne peut contribuer à enrichir par ses idées les thématiques proposées, mais aussi consulter les contributions des autres habitant-e-s, les soutenir, les commenter ou les partager sur les réseaux sociaux.

- De nombreuses campagnes ont été réalisées par le biais de cette plateforme
- « Budget participatif, faites vos jeux, plan biodiversité, refonte du statut de Paris, assises de la santé... ».

Pour plus d'informations
rendez-vous sur : idee.paris.fr

Paris Pétition

Pour qui ?

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, sans condition de nationalité.

Pourquoi ?

Paris Pétition permet l'interpellation des élu-e-s du Conseil de Paris.

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens sont invité-e-s, s'il-elles le souhaitent, à interpeller par le dépôt d'une pétition le Conseil de Paris sur un sujet relevant de la compétence de la collectivité parisienne.

Comment ?

Chaque pétition déposée par un-e Parisien-ne peut être commentée, partagée sur les réseaux sociaux et signée. Les pétitions ayant recueilli 5000 signatures de Parisien-ne-s dans un délai d'un an, peuvent être inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Paris via la Commission Parisienne du débat Public.

Pour plus d'informations :
petition.paris.fr/epetition

« jemengage.paris »

Pour qui ?

A destination des associations et collectifs citoyens ayant un besoin en bénévole(s) pour des missions d'intérêt général, ainsi que de tout-e volontaire disposant de temps libre. Le service jemengage.paris met en relation bénévoles et structures d'accueil dans une démarche solidaire.

Pourquoi ?

Via cette plateforme, vous pouvez vous engager pour des missions de bénévolat selon le quartier de votre choix, vos centres d'intérêts et vos disponibilités.

Comment ?

Les associations utilisent le service jemengage.paris.fr. En 2 clics, l'association dépose sa recherche de bénévoles. En 2 autres clics, le futur bénévole trouve la mission dans laquelle il souhaite s'investir gratuitement.

Plus d'informations sur
jemengage.paris.fr/

L'application « Dans ma rue »

Pour qui ?

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Pourquoi ?

Dans Ma Rue est une application de la Mairie de Paris, qui vous permet, à l'échelle de tout Paris, de transmettre les anomalies constatées sur l'espace public au service technique le plus proche et le plus compétent pour les analyser et les traiter.

Comment ?

Si dans une rue ou un espace vert parisien, vous constatez une anomalie, l'application vous permet en quelques clics et une photo d'informer les services gestionnaires.

Application disponible sur smartphones, Android ou IOS ou version webapp en ligne.
Pour plus d'informations : paris.fr/dansmarue

Les
FORMATIONS

Paris Asso Formations

Pour qui ?

A destination des acteur-ric-e-s associatifs (membres d'associations, porteur de projets associatifs...) en recherche de formations.

Pourquoi ?

Paris Asso Formations propose d'apprendre à créer, consolider ou professionnaliser son association. Les formations offertes couvrent des thématiques variées : communication, outils numériques, gestion...

Comment ?

Toutes les formations proposées sont gratuites, l'inscription est obligatoire dans la limite des places disponibles. Rendez-vous sur paris.fr/formasso et remplissez le formulaire de préinscription en ligne. Vous recevrez un mail qui vous confirmera votre inscription ou vous proposera d'autres dates.

Pour plus d'informations :
Le Carrefour des associations parisiennes - cform@paris.fr
01 71 28 09 49 – cap.poledoc.fr – paris.fr/formasso

Les Ateliers Citoyens de Paris

Pour qui ?

Pour les Parisien-ne-s détenteur-ric-e-s de la carte Citoyenne-Citoyen de Paris.

Pourquoi ?

Les Ateliers Citoyens de Paris permettent aux Parisien-ne-s qui souhaitent s'engager au service de leur ville, de se former et ainsi de mieux comprendre les différents dispositifs de participation citoyenne. Ces ateliers offrent la possibilité de se familiariser avec le numérique, d'apprendre à construire collectivement un projet, de découvrir le fonctionnement de la ville de Paris, de rencontrer d'autres porteurs de projets et ainsi de participer à l'élaboration de l'action publique de demain.

Comment ?

Autour de plusieurs thématiques (numérique, communication, débat...), les Ateliers Citoyens de Paris proposent de nombreuses formations théoriques ou pratiques. Véritables temps de rencontres et de débats, les formations sont gratuites dans la limite des places disponibles.

Pour plus d'informations et inscription en ligne
aux ateliers citoyens : paris.fr/atelierscitoyens

Les INTERLOCUTEURS pour VOUS ACCOMPAGNER

Les Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC)

Pour qui ?

Les associations, les habitant·e·s porteur·euse·s d'un projet ou désireux·ses de devenir bénévoles, les collectifs, les membres des instances de démocratie locale.

Pourquoi ?

Les Maisons de la vie associative et citoyenne sont là pour vous renseigner sur la vie associative et citoyenne parisienne. Elles vous aident à élaborer votre projet qu'il soit associatif ou citoyen, à le développer, à vous entourer d'autres acteurs et partenaires pour le réaliser et enfin communiquer dessus. Elles proposent également des services (espaces de travail, matériel de reprographie...) pour faciliter la vie quotidienne de votre association ou de votre collectif.

Comment ?

Les associations dont le siège social est à Paris qui ont une activité qui se déroule sur le territoire de la MVAC, les collectifs et les habitant·e·s, peuvent bénéficier des services offerts par la MVAC. Pour cela, il·elle·s doivent s'inscrire dans SIMPA (Système d'Information Multiservices des Partenaires Associatifs) puis prendre rendez-vous avec l'équipe de la MVAC.

Pour plus d'informations sur SIMPA : blogs.paris.fr/simpa
Pour trouver votre MVAC : meslieux.paris.fr

Les Coordinateurs des Conseils de Quartiers

Pour qui ?

Interlocuteur·rice·s privilégié·e·s des conseillers de quartiers, les coordinateur·rice·s assurent le lien permanent entre la municipalité, les services et les conseiller·e·s de quartier.

Pourquoi ?

Les coordinateur·rice·s des conseils de quartier accompagnent les activités et les projets des conseils de quartier, de la diffusion de l'information à la transmission des demandes aux interlocuteurs compétents (élu·e·s, services, etc.).

Les Équipes de Développement Local

Pour qui ?

Si vous êtes membre d'une association agissant dans un des quartiers de la Politique de la Ville ou si vous souhaitez développer un projet pour améliorer les conditions de vie dans ces quartiers, vous pouvez prendre contact avec l'équipe de développement local concernée.

Pourquoi ?

Les Équipes de Développement Local sont chargées de la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans les quartiers populaires.

Comment ?

En concertation avec les partenaires locaux, les Équipes de Développement Local identifient les besoins des habitant·e·s des quartiers prioritaires, définissent les objectifs et actions à mettre en place pour répondre aux enjeux de lutte contre l'exclusion et pour lutter contre les inégalités territoriales. Elles accompagnent et coordonnent la mise en place de projets répondant aux besoins spécifiques de chaque quartier, en partenariat avec les associations et services publics des territoires.

Pour plus d'informations : paris.fr
Rubrique : Les quartiers populaires

Le Carrefour des Associations Parisienne (CAP)

Pour qui ?

Pour les acteur·rice·s associatifs parisiens.

Pourquoi ?

Le CAP est un service public municipal d'accompagnement, de conseil et formation qui vise à aider les acteur·rice·s associatifs (membres des associations, porteur·euse·s de projets associatifs...) à créer, à gérer leur développement, à tenir une comptabilité, à trouver des financements (publics et privés), à employer des salarié·e·s ou à trouver des bénévoles, à communiquer, à maîtriser les évolutions numériques...

Comment ?

Grâce à son catalogue Paris Asso Formations qui regroupe 38 modules pédagogiques, le CAP dispense des formations gratuites tout au long de l'année. Des consultations juridiques et comptables sont également accessibles sur rendez-vous. Le centre de documentation spécialisé du CAP peut être consulté sur place (181, avenue Daumesnil 75012) ou en ligne sur cap.poledoc.fr

- Carrefour des Associations Parisiennes
- Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT)
- 181 avenue Daumesnil - 75012 Paris

- Tel. : 01 55 78 29 30
- cap.poledoc.fr
- paris.fr/formasso

La Maison des Initiatives Étudiantes

Pour qui ?

Étudiant·e·s porteur·euse·s de projet.

Pourquoi ?

Soutenir, accompagner et valoriser les initiatives étudiantes.

Comment ?

La MIE, espace de travail aménagé, aide au développement des projets en proposant :

- Une aide matérielle
- Une aide méthodologique
- Une aide à la communication
- Une aide au financement des projets

La MIE compte environ 230 associations étudiantes disciplinaires. Lieu de création et innovation, la MIE accueille également des expositions, conférences, projections ou autres évènements proposés par les associations étudiantes.

Pour plus d'informations :
paris.fr

Le Service de la Participation Citoyenne (SPC)

Pour qui ?

Pour les Parisiennes et les Parisiens, les agents de la Ville de Paris, les associations qui souhaitent mener des actions en lien avec la démocratie locale ou la citoyenneté.

Pourquoi ?

Le Service de la Participation Citoyenne favorise l'exercice de la démocratie participative à Paris. Il agit en faveur de la citoyenneté et encourage la participation de tout·e·s à la vie de la cité.

Depuis 2014, de nouveaux outils favorisant la participation des habitant·e·s ont été mis en place afin de renforcer le dialogue entre les Parisien·ne·s et la Ville de Paris, en complément des instances de démocratie locale déjà existantes (Ateliers Citoyens, carte Citoyenne-Citoyen de Paris, la plateforme de consultations « idee.paris », Budget Participatif...). Ces initiatives, impulsées par l'exécutif, sont mises en œuvre par le Service de la Participation Citoyenne.

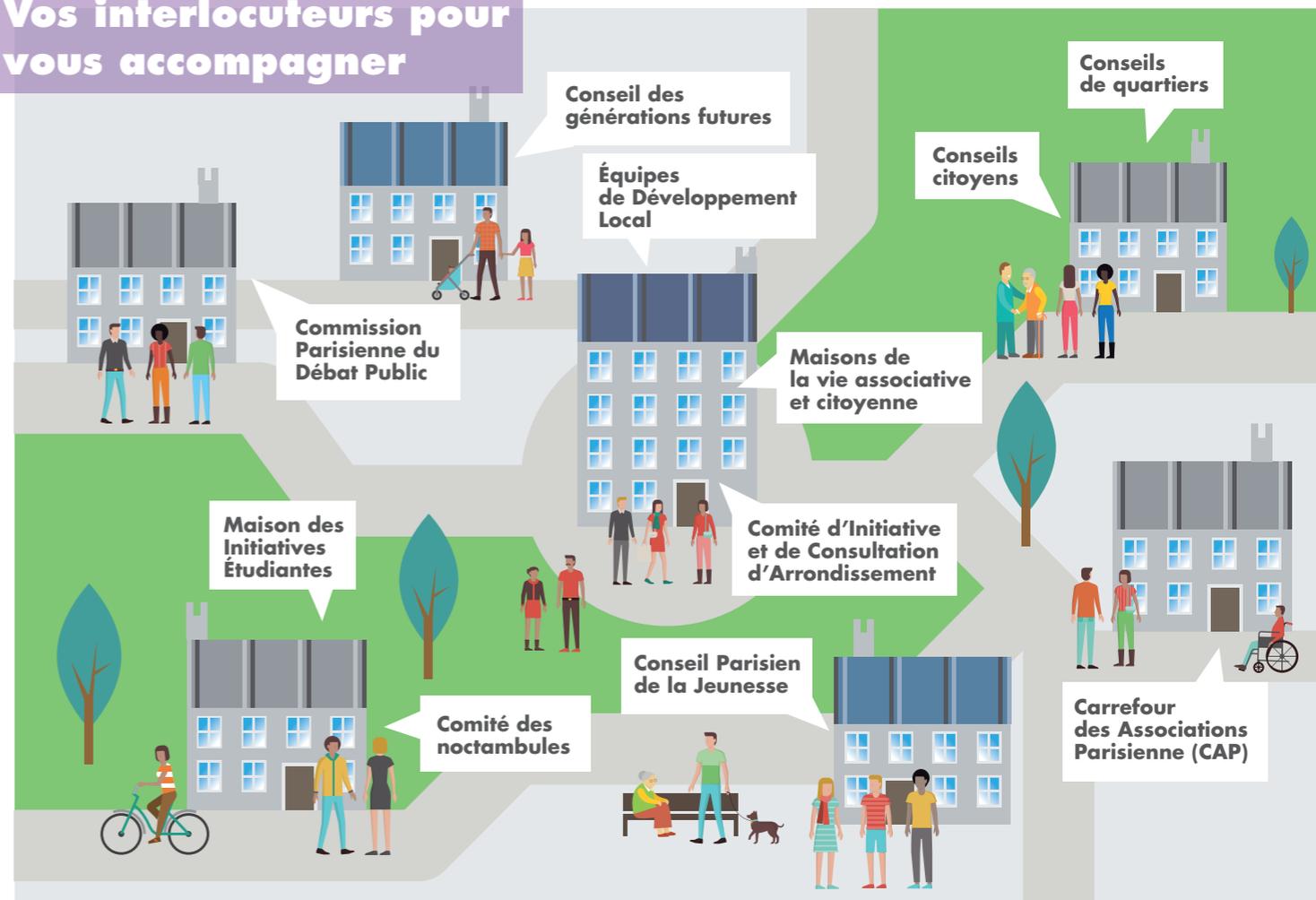
Comment ?

Le service de la participation citoyenne est organisé en 3 missions :

- Mission action citoyenne (appui aux conseils de quartiers, organisation des ateliers citoyens, programme de la carte Citoyenne - Citoyen, accompagnement des directions de la Ville et des Mairies d'arrondissement pour l'organisation des consultations citoyennes...)
- Mission e-citoyenneté (gestion de la plateforme « idee.paris »...)
- Mission budget participatif (examen des projets déposés par les Parisien·ne·s, suivi de la mise en œuvre des projets lauréats, soutien aux arrondissements, ...)

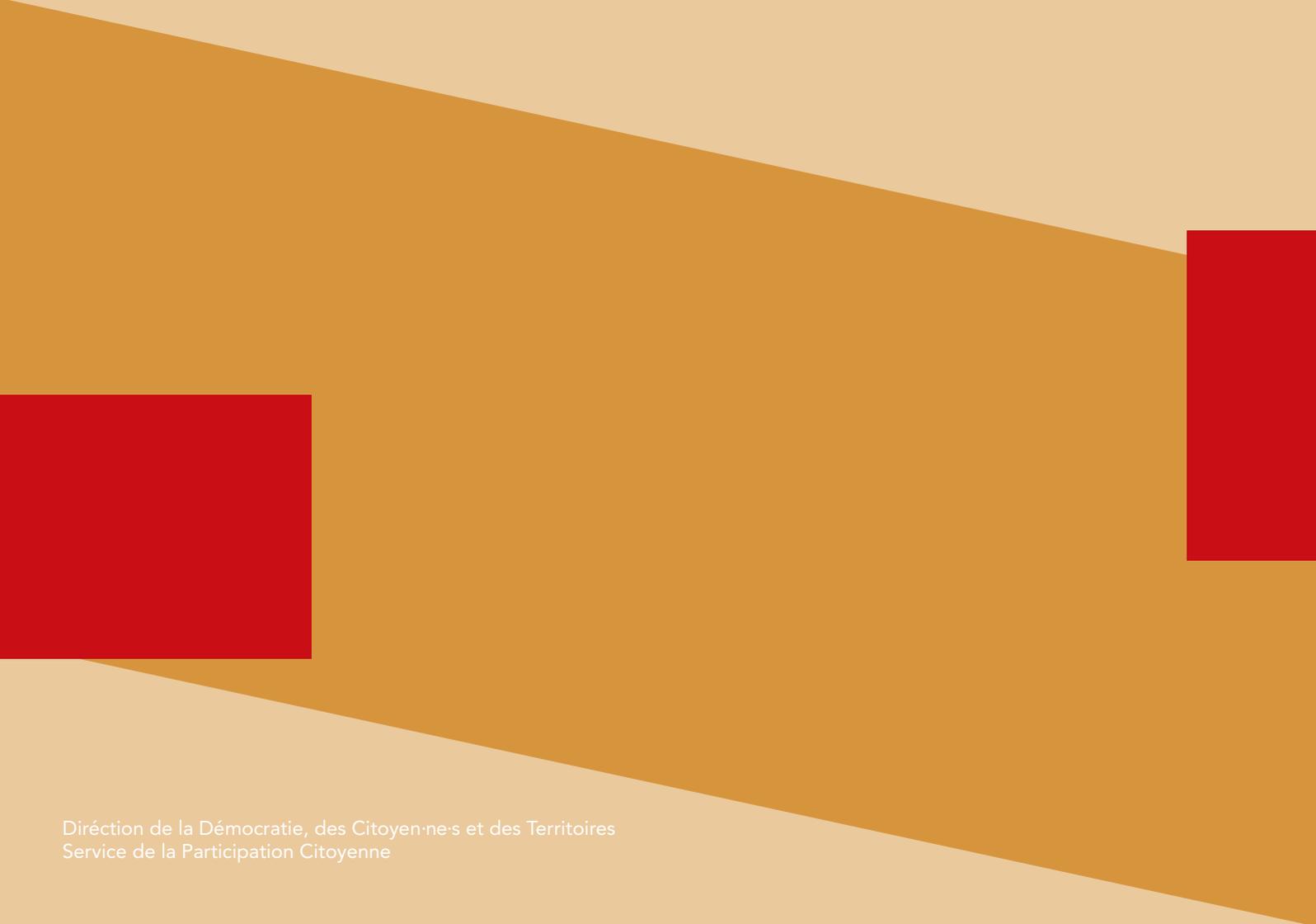
Pour plus d'informations :
democratie.locale@paris.fr

Vos interlocuteurs pour vous accompagner



Retrouvez toutes les informations relatives à la participation citoyenne sur la page «Participez» de paris.fr. Vous y découvrirez les actualités, les temps forts de la participation citoyenne à Paris et de nombreuses rubriques relatives à la démocratie locale sur le territoire parisien.

www.paris.fr/participez

The background features a large, irregular gold shape that tapers from left to right. Two solid red rectangular blocks are positioned on the left and right sides of the gold shape. The overall composition is minimalist and modern.

Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires
Service de la Participation Citoyenne